

Motion du groupe UDC signée par M. Stephen Knörr

Voie Verte, pour plus de sécurité

Considérant:

- Que lorsque le temps s'y prête la Voie Verte est de plus en plus fréquentée.
- Que les modes d'utilisations comme, les balades récréatives, les activités sportives, les promenades des compagnons à quatre pattes, la sortie avec les enfants se contrarient et sont antinomiques d'un axe de déplacement pour pendulaires !
- Qu'aux dires même de l'association « pro-vélo » la promiscuité entre les différents types de mobilités est sujette à dissensions (vélos, vélos électriques, trottines, trottines électriques, piétons jouets d'enfants etc.).
- Que les incivilités sont légion.
- Que les principaux points frictions sont les accès, les croisements

le Conseil municipal, sur proposition du groupe UDC,

demande

à la commission « Mobilité »

par 22 voix pour, 1 abstention

D'étudier la pertinence de renforcer sur la Voie Verte, la règle générale limitant sur toute les pistes cyclables la vitesse à 30kmh par l'ajouts de panneaux de limitation.

La pertinence de modifier le carrefour Voie Verte/ chemin du Foron en remplaçant la signalisation verticale et le marquage « Cédiez le passage » par la signalisation verticale et le marquage «Stop».

La possibilité des voies légales permettant la pose aux carrefours Voie Verte/ chemin du Foron et Voie Verte/ route de Jussy des caméras dites «de trafic».



Thônex, le 19 juin 2024/ck

(MM-24-19)cm18/06/2024